

JORF n°0167 du 19 juillet 2017

Texte n°10

**Arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des établissements de santé autorisés à proposer à titre expérimental un hébergement temporaire non médicalisé de patients**

NOR: SSAH1720520A

ELI:<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/7/6/SSAH1720520A/jo/texte>

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé et du ministre de l'action et des comptes publics en date du 6 juillet 2017, sont autorisés à proposer à titre expérimental un hébergement temporaire non médicalisé de patients, les établissements de santé suivants :

Groupe hospitalier Est, hôpital femme mère enfant (HCL), Lyon ;

Centre régional de lutte contre le cancer Léon Bérard, Lyon ;

Centre hospitalier universitaire Estaing, place Lucie-et-Raymond-Aubrac, Clermont-Ferrand ;

Centre hospitalier Annecy Genevois, Pringy ;

Infirmierie protestante de Lyon, Caluire-et-Cuire ;

Centre hospitalier universitaire de Dijon ;

Clinique du Parc, Autun ;

Centre Eugène Marquis, Rennes ;

Centre hospitalier universitaire de Rennes ;

Centre mutualiste de rééducation de Kerpape, Ploemer ;

Centre hospitalier universitaire de Tours ;

Centre hospitalier de Bastia ;

Centre hospitalier régional universitaire de Nancy (Institut de cancérologie de Lorraine),

Vandoeuvre-lès-Nancy ;

Centre hospitalier universitaire de Reims ;

Centre hospitalier régional de Metz-Thionville ;

Hôpitaux universitaires de Strasbourg ;

Centre hospitalier de Cayenne ;

Centre hospitalier de Valenciennes ;

Centre Oscar Lambret, Lille ;

Clinique Victor Pauchet de Butler, Amiens ;

Hôpital Robert Debré (AP-HP), Paris ;

Hôpital Necker (AP-HP), Paris ;

Hôpital Bichat (AP-HP), Paris ;

Institut de Cancérologie Gustave Roussy, Villejuif ;

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingt, Paris ;

Institut Curie, sites d'Orsay et Paris ;

Hôpital Foch, Suresnes ;

Centre hospitalier intercommunal Poissy-Saint-Germain ;

Centre hospitalier universitaire de Caen

Centre hospitalier universitaire de Bordeaux, Talence ;

Institut Bergonié, Bordeaux ;

Centre hospitalier universitaire de Limoges ;

Polyclinique de Limoges ;

Centre hospitalier universitaire de Montpellier ;

Centre hospitalier universitaire de Nîmes ;

Centre hospitalier universitaire de Toulouse ;

Clinique Pasteur, Toulouse ;

Centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Centre hospitalier universitaire de Nantes ;

Institut Paoli Calmettes, Marseille ;

Centre hospitalier universitaire de Nice.